

Communiqué de presse

Embargo : 8 juin 2022 : 14h30

Projet commun des autorités chargées de délivrer les autorisations et de la Swiss Football League pour endiguer la violence autour des matchs de la Super League

Les directrices et directeurs de la sécurité des cantons et des villes ainsi que la Swiss Football League et des représentants de clubs sélectionnés ont de concert décidé le 3 juin 2022 de mettre en place un projet visant à clarifier les conditions d'introduction d'un billet personnalisé et d'éventuelles autres mesures destinées à endiguer la violence dans le cadre des matchs de la ligue supérieure. Ils ont en outre échangé leurs points de vue sur les effets du nouveau mode de jeu.

L'objectif principal reste d'endiguer la violence autour des matchs de football, les acteurs participant à l'échange d'aujourd'hui étant d'accord sur le fait qu'une action commune de tous les représentants des milieux intéressés impliqués promet les meilleures chances de succès pour atteindre cet objectif. Pour cette raison, et afin d'impliquer toutes les parties concernées, les représentants des autorités et du football ont mené ces derniers mois des discussions sur la manière de procéder ensemble. Le projet doit clarifier les conditions préalables à l'introduction du billet personnalisé et, le cas échéant, proposer d'autres mesures.

La décision concernant l'introduction définitive doit être prise en commun une fois que les résultats du projet seront disponibles. La décision concrète de mise en œuvre reste en fin de compte de la compétence des autorités chargées de délivrer les autorisations, mais les préoccupations de tous les milieux concernés doivent être prises en compte dans le cadre de ces travaux. Dans cette optique, les travaux de projet doivent être menés sous la direction commune des autorités et du football, un financement commun des coûts du projet étant également envisagé. Les supporters se verront offrir la possibilité de participer de manière constructive au processus.

Pour des raisons d'actualité, les autorités chargées de délivrer les autorisations et la Swiss Football League ont en outre procédé à un échange concernant l'influence que les modifications décidées pour la Super League exercent sur la sécurité. L'augmentation du nombre de matchs et le nouveau mode de jeu exigeront un effort supplémentaire de la part de toutes les parties concernées. La nécessité d'une action concrète doit également être clarifiée au cours des prochains mois.

Zurich, le 8 juin 2022

Le président du GT Autorités chargées de délivrer les autorisations, le Conseiller d'État Paul Winiker (tél. 041 228 59 11 pour les renseignements en langue allemande, le 8.6. entre 14h30 et 15h30) et le Conseiller d'État Frédéric Favre (tél. 027 606 50 05 pour les renseignements en langue française) se tiendront à disposition des médias. Philippe Guggisberg (tél. 031 552 18 10) se tient à la disposition des médias pour tout renseignement de la Swiss Football League.